

APPEL À PROJETS

DU 29 MAI AU 2 JUILLET 2023

SOUTENIR, PROTÉGER, RESTAURER, ENTRETENIR, VALORISER...

ENSEMBLE, PRÉSERVONS LA NATURE DE NOS TERRITOIRES



MODE D'EMPLOI



**FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
PAYS DE FRANCE**

fondation-ca-paysdefrance.org



PRÉSERVONS NOTRE PATRIMOINE NATUREL

Fondation pionnière née dans les années 80, la Fondation Crédit Agricole Pays de France soutient tout type de patrimoine, qu'il soit mobilier, immobilier ou industriel. Elle a également dès ses origines pris le sujet du patrimoine naturel très à cœur. À travers le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole la Fondation a décidé de renforcer ses actions, en faveur de l'environnement et du climat. La Fondation s'engage avec le Groupe Crédit Agricole et amplifie ses actions contribuant à la mise en valeur de l'environnement et à la transmission aux générations futures de ses ressources.

Ce nouvel appel à projets s'appuie sur l'écosystème du Crédit Agricole et de ses structures de mécénat pour identifier et accroître le rayonnement des projets qui permettront de préserver et valoriser durablement le patrimoine naturel de nos régions.

400 000 € C'EST LE MONTANT DE LA DOTATION GLOBALE DE L'APPEL À PROJETS EN 2023

Environ 30 projets seront accompagnés via cet appel à projets.

Le Jury se réserve cependant la possibilité de choisir plus ou moins de projets, en fonction de leur nombre et de leur pertinence. En fonction des projets reçus, le jury pourra désigner des projets « Coup de cœur ».

PORTEURS DE PROJETS

Nous vous proposons une réunion en ligne le **06 juin 2023 de 17h à 18h** pour échanger directement autour de la thématique et de toutes vos interrogations.

Suivez nos réseaux-sociaux pour obtenir le lien de connexion Teams.



THÉMATIQUE

ENCOURAGEONS ET SOUTENONS LES ACTIONS DE PROTECTION, DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DE NOS TERRITOIRES.

Axe 1 : protéger, favoriser ou restaurer la biodiversité et les écosystèmes.

- Spécificités géologiques et géographiques (cascades, grottes, falaises, bocages ...) ;
- Zones définies qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées ;
- Zones humides, mares ;
- Le littoral et les écosystèmes marins ;
- Etc.

Axe 2 : restaurer et valoriser les jardins, parcs, espèces rares & anciennes à forte dimension patrimoniale et historique en favorisant la biodiversité et la protection des écosystèmes.

- Jardins botaniques ; compositions architecturales et végétales ;
- Arboretums ;
- Etc.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Les associations et structures d'intérêt général éligibles au mécénat sont invitées à proposer des projets entrant dans la thématique. Retrouvez tous les critères de sélection et d'exclusion sur la page dédiée de notre site Internet.

COMMENT CANDIDATER ?

Le dépôt de projets est accessible uniquement via le site Internet de la Fondation à partir du 29 mai.

LES ÉTAPES DE L'APPEL À PROJETS

- ▶ Dépôt des projets
DU 29 MAI AU 2 JUILLET 2023 (INCLUS)
- ▶ Première étape d'instruction
JUSQU'AU 31 AOÛT
- ▶ Deuxième étape d'instruction
JUSQU'AU 22 SEPTEMBRE
- ▶ Jury final **10 NOVEMBRE 2023**



QUI SOMMES-NOUS ?

À propos de la Fondation Crédit Agricole Pays de France

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du Crédit Agricole Pays de France s'engage, avec les 39 Caisses régionales et 9 filiales du Crédit Agricole. Depuis 1979 elle agit en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel portés par des acteurs locaux, associatifs et publics, partout en France. Son objectif est de contribuer à la vitalité des territoires par la mise en valeur d'un patrimoine créateur d'activité culturelle, touristique et socioéconomique. En 2022, elle a ainsi accompagné plus de 66 projets pour un montant de 1,59 millions d'euros de subventions.

POUR PLUS D'INFORMATION :
WWW.FONDATION-CA-PAYSDEFRANCE.ORG



**FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
PAYS DE FRANCE**

Siège : 48 rue La Boétie - 75008 Paris
Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 5 décembre 1983